

l'OCDE, mais les réserves pour les prêts-pays à des pays débiteurs faisant problème sont intégrées à d'autres montants et traitées comme des réserves générales. Certaines banques indiquent dans leurs rapports annuels le montant qui a été mis de côté à titre de provision générale, montant qui correspond dans certains cas au pourcentage imposé pour 32 pays par l'inspecteur général, tandis que d'autres ne donnent que le pourcentage de leurs provisions générales par rapport à leurs créances; la Banque de Nouvelle-Écosse, par exemple, se contente de déclarer qu'elle « respecte les lignes directrices ». La Banque Royale décrit l'étendue de ses mauvaises créances par région; toutes les autres banques donnent le total de leurs pertes sous la rubrique générale des « Pertes internationales », c'est-à-dire que les mauvaises créances aux États-Unis et dans les autres pays de l'OCDE sont regroupées avec celles du Tiers monde. De plus, les chiffres globaux relatifs aux mauvaises créances sont donnés nets des provisions pour les pertes sur prêts, aucun poste distinct ne précisant l'importance des provisions constituées à ce titre, de sorte qu'il est impossible de connaître exactement le montant des prêts internationaux jugés non rentables.

Abstraction faite de ces quelques réserves, les rapports annuels attestent en général que les banques respectent la directive de l'inspecteur général et qu'elles ont augmenté de façon significative leurs réserves pour mauvaises créances. La Banque Nationale du Canada indique qu'au 31 octobre 1986 ses réserves générales totalisaient 383 millions de dollars canadiens, soit 15,7 p. 100 de ses prêts aux 32 pays désignés par l'inspecteur général, ce qui représente une hausse de 97 millions de dollars par rapport à l'année précédente. En octobre 1986, la Banque de commerce canadienne impériale indiquait détenir des réserves de 451 millions de dollars canadiens en contrepartie de prêts consentis à des pays en difficulté financière, soit 13,6 p. 100 du montant total des prêts, la somme de 130 millions de dollars ayant été mise de côté en cours d'année. La Banque Toronto-Dominion disposait, à la fin de 1986, de réserves générales de 302 millions de dollars, soit 10,1 p. 100 du total de ses créances avec les 32 pays faisant problème, une hausse de 52 millions de dollars en un an. La Banque de Nouvelle-Écosse n'a publié aucun chiffre à ce sujet. La Banque de Montréal a déclaré que ses provisions correspondaient à 12,8 p. 100 de ses créances dans les pays énumérés par l'inspecteur général. La Banque Royale, quant à elle, a fait état de provisions de 628 millions de dollars, soit 11 p. 100 du total de ses prêts, correspondant à une augmentation de 265 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Parallèlement à leurs problèmes de créances avec les pays du Tiers monde, les banques canadiennes et américaines ont subi depuis 1980 le contrecoup de difficultés économiques intérieures. De lourdes pertes dans les secteurs de l'énergie, de l'immobilier, de l'agriculture et du transport maritime n'ont fait qu'aggraver les difficultés des banques nord-américaines. La chute brutale du prix du pétrole a eu pour effet à la fois de réduire la valeur des actifs détenus par les banques en nantissement des prêts consentis aux sociétés pétrolières et de réduire les revenus de ces dernières et par conséquent leur capacité d'assurer le service de leur dette. En 1986, les banques ont donc estimé nécessaire de réduire considérablement leurs prêts au secteur énergétique tant au Canada qu'aux États-Unis. Par ailleurs, la dégringolade du prix des céréales sur les marchés internationaux provoque un grave marasme dans certains secteurs de l'agriculture, réduisant le prix de la terre ainsi que la capacité des agriculteurs de rembourser leurs emprunts. Dans les régions de ces deux pays les plus touchées par le déclin sur les marchés énergétique et agricole, le marché immobilier s'est également effondré et